



NON À LA BÉTONISATION DE L'ILE SEGUIN !

Le Conseil d'administration de FNE Ile de France du 11 décembre 2020 a voté la présente motion suivante qui dénonce les projets d'aménagement de l'île Seguin et appuie les prises de positions des associations signataires de la Déclaration de l'île Seguin du 11 septembre 2020.

L'île Seguin est une île de 11,5 ha en forme d'amande effilée dans le sens du courant, 1100 m de long et 220 m de large à son maximum, située sur la Seine entre Boulogne-Billancourt en rive droite et Meudon et Sèvres en rive gauche. Elle a une longue histoire patrimoniale avant que Louis Renault n'en acquière une bonne partie pour y installer des ateliers pour son usine d'automobiles.

A l'arrêt de l'usine en 1992 et depuis lors, la ville de Boulogne-Billancourt a acheté cette île à la société Renault et a élaboré maints projets immobiliers pour rentabiliser son investissement.

Le projet d'urbanisation générale a d'abord été confié à l'architecte Jean Nouvel, qui reniant ses premières prises de position sur la « forteresse ouvrière » et son souhait de conserver les ateliers Renault sur l'île tout en les aménageant, a élaboré un projet « d'immense paquebot sur la Seine. »

Depuis les projets les plus fous se sont succédés, de la marina, à l'île aux deux cultures (arts et sciences) en passant par l'île aux médias de M. Bolloré.

Deux projets se sont concrétisés, sur la proue, la « Seine Artistique » construite par le Conseil départemental des Hauts de Seine puis à la poupe, un centre d'Art contemporain en cours de finalisation et un hôtel de luxe de 220 chambres réalisé par la société Emerige.

Il restait 4,2 ha à aménager sur la partie centrale de l'île entre ces deux réalisations.

Cet espace a fait l'objet d'une demande de permis de construire par un consortium immobilier constitué des groupes Hines, Vinci et Icade. Il a été soumis à deux enquêtes publiques, l'une sur le projet immobilier et son aménagement et l'autre au titre de la loi sur l'eau. Six bâtiments dont un de 60 m de haut les cinq autres de 34 m accueilleront 123 000 m² de bureaux et 6500 m² d'espaces commerciaux. Un espace vert de 15000 m² sera créé face à Meudon. Un parking pouvant accueillir 700 véhicules et des vélos sera enfoui sous les bâtiments.



France Nature Environnement-Ile de France propose à son Conseil d'administration de prendre une position sur l'opportunité environnementale et l'intérêt économique de ce projet immobilier.

Elle propose de soutenir par cette déclaration la démarche des collectifs et associations locales et départementales qui ont signé en septembre dernier la déclaration de l'île Seguin adressée aux acteurs publics et privés impliqués dans ce projet du « monde d'hier ».

Trois raisons principales justifient la prise de position de FNE Ile de France contre la bétonisation de l'île Seguin et pour la sauvegarde d'un des plus beaux sites de la région parisienne.

1. le contexte de la pandémie et les enjeux de santé publique renforcent la nécessité de préserver le rôle majeur de la Seine et de ses îles dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la sauvegarde de la biodiversité.

Le surgissement de la « COVID 19 » outre le désastre économique et social qu'il a provoqué, a mis l'accent sur les risques sanitaires engendrés par la densité urbaine et la destruction des espaces de nature.

La prévention de la santé des habitants conduit à inventer une ville plus résilience qui fait une place importante aux espaces verts accessibles aux habitants. Dans une ville comme Boulogne-Billancourt 6,4 m² d'espaces verts publics par habitant sont accessibles à 15 minutes de marche à pied alors que les normes OMS indiquent le bénéfice pour la santé de 12 m² d'espace vert/habitant dans une ville.

Les constructions massives notamment de bureaux au centre de l'île Seguin empêcheront la circulation de l'air et créeront des îlots de chaleur, ce qui est impensable au milieu d'un fleuve ! Les îlots de fraîcheur constitués par la Seine et l'île Seguin contribuent à l'atténuation des conséquences des vagues de chaleur, la sauvegarde des espaces verts permet de lutter contre la détérioration de la qualité de l'air et la nécessité vitale de prévenir les inondations est menacée par le projet d'urbanisation à outrance de l'île Seguin et de ses abords.

2- le projet de réalisation de bureaux sur l'île Seguin répond à une conception obsolète de l'aménagement urbain qui est condamnée par l'effondrement du marché de l'immobilier tertiaire et les évolutions sociologiques du monde du travail.

Près de 10 % des 55 millions de m² de bureaux de la région Ile de France sont vacants et certains ne se louent plus depuis de nombreuses années. Le marché immobilier des bureaux est en chute libre avec une baisse de 58 % des surfaces louées sur un an, les investissements financiers dans l'immobilier de bureaux baissant eux aussi de 50 % et il n'est pas prévu de redressement après le déconfinement.

Les chiffres de bureaux de Boulogne Billancourt en particulier ont cru de manière exponentielle depuis 2014 avec les dernières opérations du Pont de Sèvres et du trapèze Renault. Le territoire de Grand Paris Seine Ouest quant à lui dépasse les 3 millions de m² se situant juste après la Défense et Paris. Les projets DBS sur l'île et de l'îlot D5 sur le trapèze vont ajouter 200 000 m² de bureaux. Les plans de développement de GPSO à l'horizon 2050 prévoient d'augmenter encore de 32 % les bureaux soit plus d'un million de m².



Par ailleurs le développement du télétravail est appelé à s'inscrire durablement dans la vie des entreprises comme le constate une enquête de l'Institut Paris Région qui révèle aussi que 95 % des salariés ayant télé travaillé pendant le confinement en souhaitent la pérennisation.

Le projet de bétonisation de l'Île Seguin apparaît comme une aberration économique et sociale dictée par la seule logique financière à court terme.

3-Le projet d'aménagement de la partie centrale de l'Île Seguin est en contradiction avec les priorités que FNE Ile de France défend pour un SDRIF porteur d'une trame verte et bleue renforcée et pour une région plus sobre et résiliente, attentive à la santé environnementale de ses habitants.

Les élections départementales et régionales de 2021 constitueront une occasion pour FNE Ile de France de réaffirmer dans le débat avec les élus et les institutions ses priorités exprimées depuis plusieurs années, son opposition à des projets écocides, consommateurs de terres agricoles comme Europacity, l'extension du T4 de Roissy..., destructeurs de forêts et d'espaces de nature comme La Bassée..., accélérateurs de densification urbaine et de pollution de l'air dans des villes déjà très denses à Paris et dans la première couronne.

La révision du SDRIF qui sera engagée prochainement constituera une occasion de réaffirmer concrètement les possibilités de renforcer une trame verte et bleue dont la Seine, la Marne et leurs îles constituent l'épine dorsale.

C'est donc pour ces raisons que l'ensemble des fédérations départementales aux côtés de la fédération régionale expriment leur opposition au projet d'aménagement de l'Île Seguin et recommandent l'étude et la mise en œuvre d'un projet alternatif éco responsable, donnant toute leur place aux espaces de nature.

France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Retrouvez-nous sur fne-idf.fr, Facebook et Twitter (@FneIDF).